

Assurance climatique

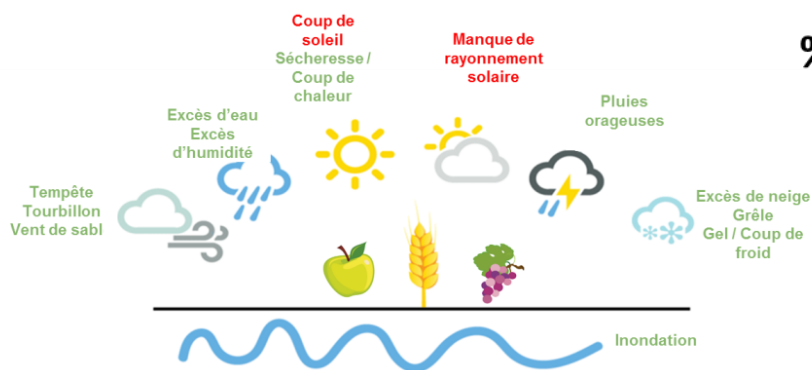


Des dispositifs de gestion des risques insuffisants

Assurance Multirisque Climatique & Dotations Pour Aléas

Seulement 26% des surfaces en grandes cultures assurées contre les pertes de rendement

→ Pourquoi ?



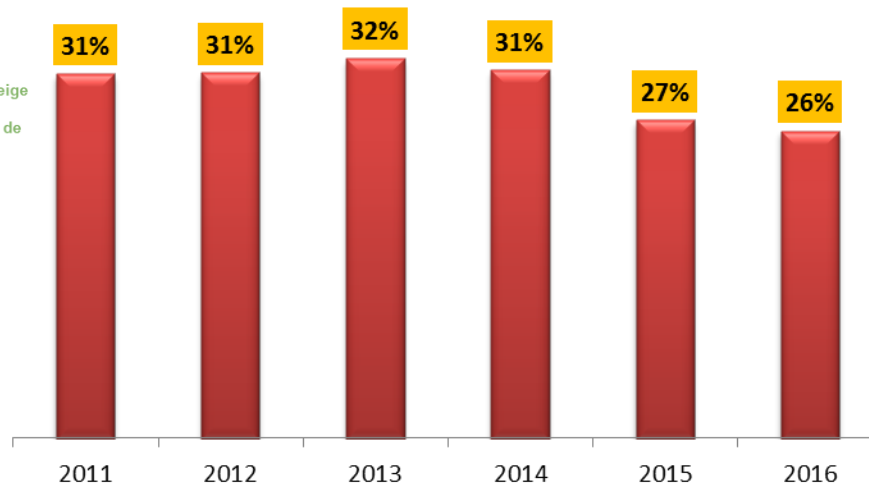
D'ici 2030, fréquences des accidents climatiques

+ 10 % pour les Sécheresses

+ 15 % pour les Inondations

+ 10 % pour les Tempêtes localisés

% de grandes cultures assurées



Epargne de précaution - DPA
pratiquée par seulement 11 000 producteurs

→ Pourquoi ?



L'assurance climatique

amortit les coups durs pour un faible coût

>> Monsieur Martinet exploite 139 ha, dont 64,33 ha de blé.

La perte sur ses cultures de blé est de 43 % (3,9 tonnes) et l'indemnité d'assurance versée au titre de son contrat multirisque climatique s'élève à 18.398 euros.

64,33 ha de blé tendre assuré

Rendements du blé tendre

en T/ha



Prime du sociétaire

€/ha



* dont 7€/ha pour un rachat de franchise grêle de 10% à la parcelle.

Caractéristiques du sinistre

Surface assurée	64,3 ha
Prix assuré	176 €
Rendement assuré	9,1 t/ha
Perte de rendement assuré	3,9 t/ha
Franchise (25%)	2,3 t/ha

Capital assuré	103 031 €
Perte	44 156 €
Franchise (25%)	25 758 €
Indemnité payée	18 398 €

Soit une indemnité
de 286€/ha

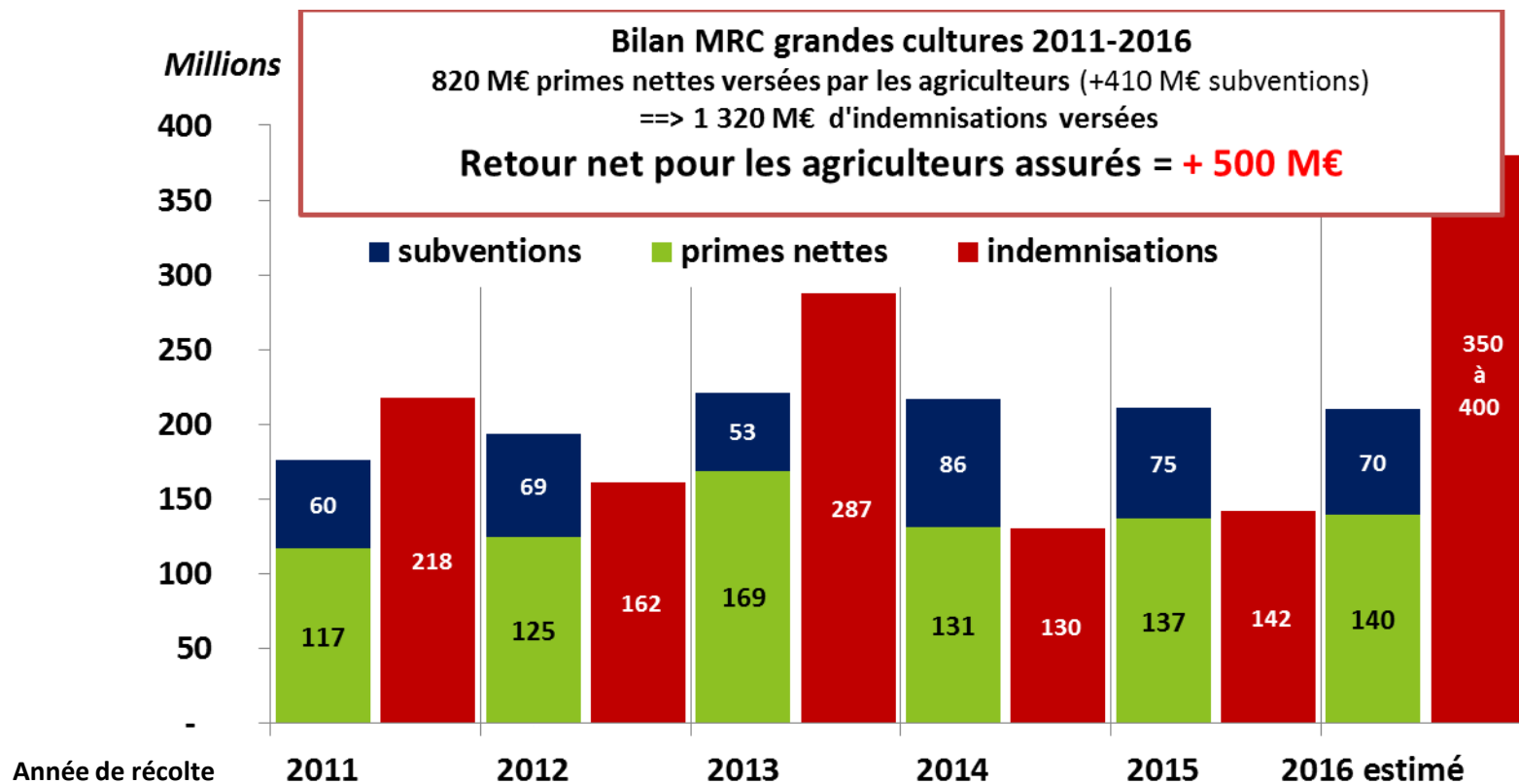
Sur une perte
d'environ 500 €/ha

**12 €
/ha**

coût indicatif moyen assurance climatique après subvention
en système SCOP avec franchise 25%

Bilan assurance climatique :

Positif pour les producteurs de grandes cultures



source Ministère de l'Agriculture : bilan CNGRA 15 juin 2016 et extrapolations AGPB pour 2016

Moyenne indemnités/Cotisations (primes + subventions) assurance récolte toutes cultures 2011-2015 = **91%** → les assureurs attendent un ratio inférieur à **80%** pour équilibrer leurs coûts.



Pistes d'amélioration

Une assurance climatique plus attractive sans devenir obligatoire

NIVEAU 3 (NON SUBVENTIONNÉ)

Grêle à la parcelle... Rachat de franchise en dessous de 25%
Frais de resemis – pertes de qualités

NIVEAU 2 (SUBVENTIONNÉ À 45%)

Rachat de franchise jusqu'à 25%
Rachat de prix supérieur au coût de production

CONTRAT SOCLE (SUBVENTIONNÉ À 65%)

Couverture des pertes de rendements liées au climat au-delà de 30% par rapport à une moyenne olympique individuelle sur la base du coût de production

L'existant

10 €
/ha°

30 €
/ha°

barèmes prix négociés
pour subvention à 65%

blé tendre	176 €/t
blé dur	241 €/t
colza	395 €/t
maïs	168 €/t
orge	178 €/t

Rachat de rendement

- Augmenter la référence rendement de 10%

+10€/ha

Franchise + basse

- Abaisser la franchise et le seuil de déclenchement à 20%
- Subventionner le rachat de franchise ?

+30€/ha

Options qualité

- germination, faibles PS, teneur en huile...
- blé dur, orge brassicole
- Difficulté d'évaluation de la part assurable

+qq dizaines
€/ha

Lisibilité des contrats

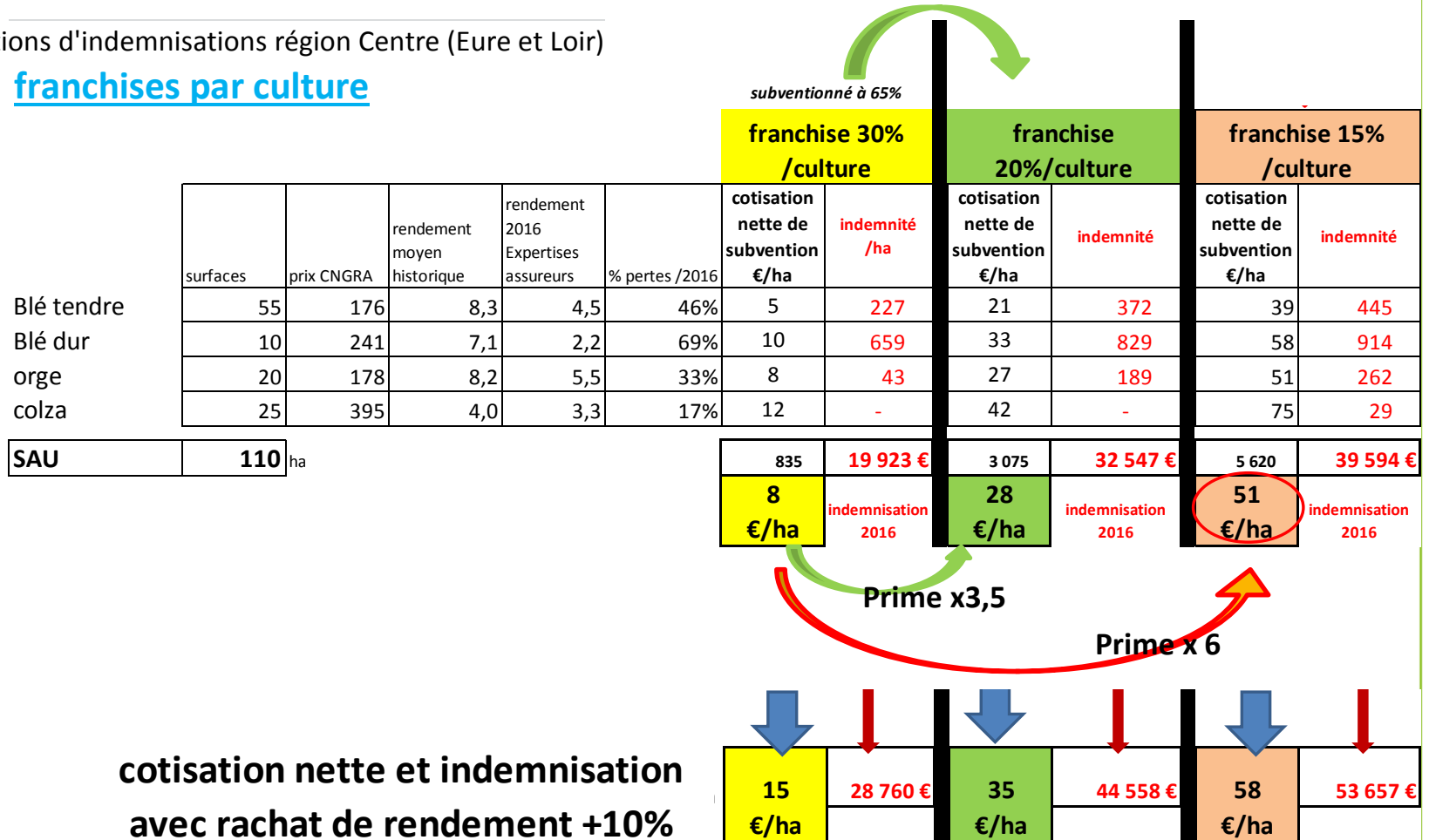
- Améliorer la compréhension des conditions du contrat
- Tarifs différents selon présence d'irrigation

Exemple d'amélioration de la couverture de l'assurance

primes nettes (après subvention) €/ha exploitation 110 ha en Eure et Loir

Simulations d'indemnisations région Centre (Eure et Loir)

franchises par culture



Source : AGPB d'après assureurs

Assurance récolte vs expériences Assurance Chiffre d'affaires

En blé tendre

Assurance récolte 2016 *Subventionnée (65/45%)*

- Blé rendement olympique 8,4t/ha
- Prix assuré 176 €/t
- Franchise et seuil 25 %
- Soit un capital assuré de 1478€ pour garantir un rendement supérieur ou égal à 6,3t/ha
- **capital « garanti » 1109€/ha**

→ Prime nette après subvention
10 € /ha assurance rendement franchise 25%
Soit 1% du capital garanti

Expériences Assurance CA *(actuellement non subventionnée)*

Ex Récolte 2017 (Matif 160€/t)

Blé rendement olympique 8,4t/ha Picardie

→ **capital garanti 1092€/ha (130 €/t)**
= **prime 64 €/ha soit 6% du capital garanti**

→ **capital garanti 1176€/ha (140 €/t)**
= **prime 97 €/ha soit 8% du capital garanti**

Extrapolation non proposée par les assureurs

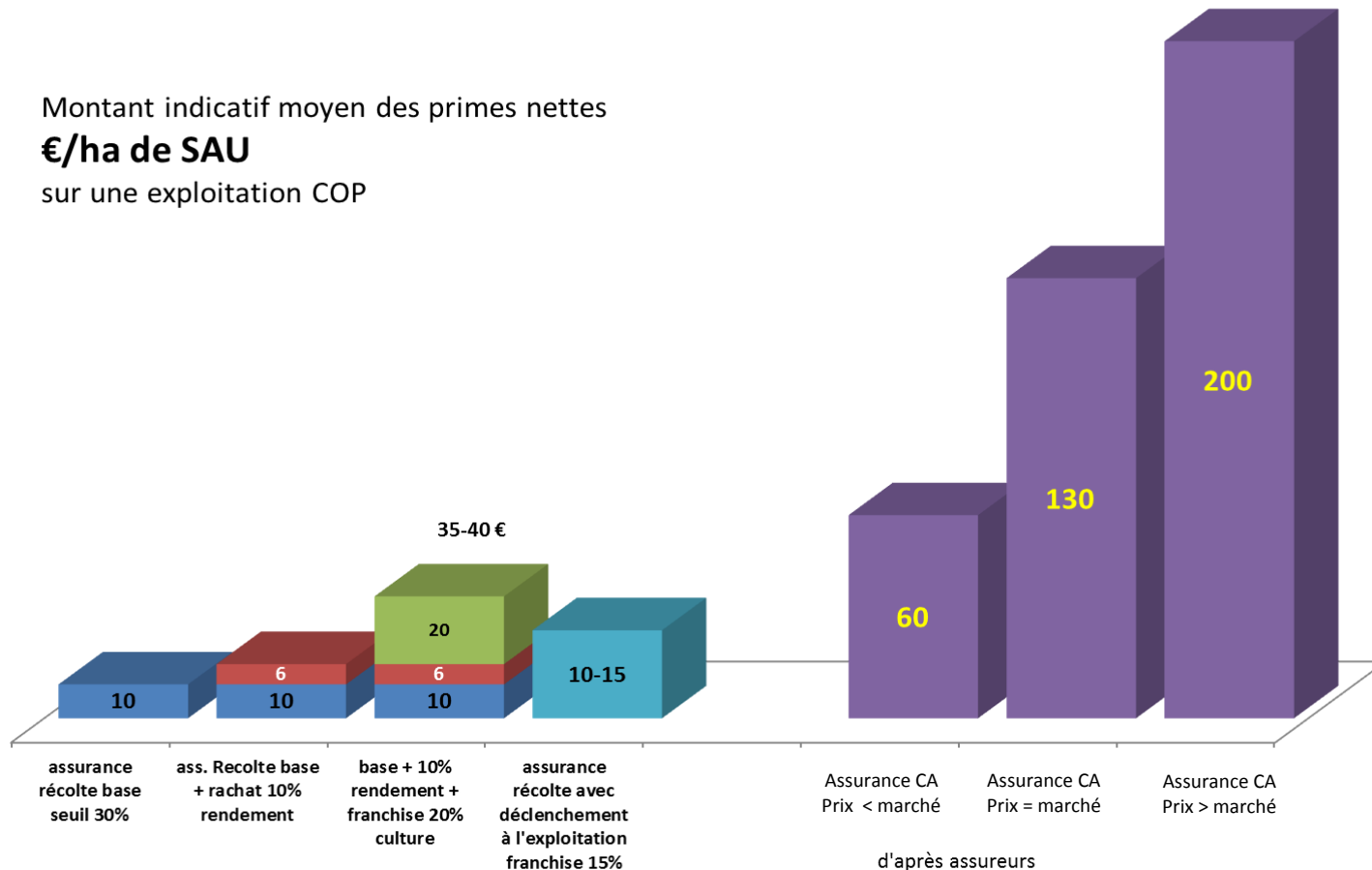
→ **capital 1344€ /ha (160€/t)**
= **prime 265€/ha soit 20% du capital garanti**

Source assureurs et extrapolations AGPB

S'assurer en grandes cultures :

quel prix est-on prêt à mettre à l'hectare ?

Montant indicatif moyen des primes nettes
€/ha de SAU
sur une exploitation COP



Assurance climatique sur rendements
Subventionnées (primes nettes)

Assurance rendements x prix
non subventionnée

Encourager l'épargne de précaution

pour compléter le dispositif assurantiel

- **Déduction pour aléas**
 - Une utilisation très insuffisante
 - Seulement **11 400** chefs d'entreprises l'utilisent en 2015 (5000 en 2014) mais à un niveau très faible (en moyenne 4000€ épargnés en 2015)
- **Objectif : Compléter les dispositifs assurantiels par de l'épargne de précaution individuelle**
 - Utilisation contracyclique individuelle
 - Réintégration assouplie
- **Pour rendre la DPA + attractive :**
 - Poursuivre la simplification des contraintes de réintégration en loi de finances (fin 2016)
 - Introduire des plafonds proportionnels aux enjeux (%CA)

Ce qu'il faut retenir de la gestion des risques

Libérer l'entreprise avec des outils adaptés

- **La gestion des risques, un complément au DPB**
- **Une boîte à outils gérée individuellement :**
 - ✓ **Accès à la gestion de l'eau et aux facteurs de production**
 - ✓ **Renforcer l'attractivité de l'assurance climatique**
 - ✓ une protection « coup dur » à un coût accessible
 - ✓ Renforcer la subvention d'options pour améliorer l'efficacité et l'attractivité
 - ✓ Pas de caractère obligatoire
 - ✓ **Étudier avec prudence l'assurance chiffre d'affaires**
 - ✓ Coût nettement plus élevé
 - ✓ Endiguer les risques de baisse des aides en cas de subvention massive
 - ✓ **Permettre enfin de libérer l'épargne de précaution en libérant les contraintes de réintégration**

